

COMMUNE DE BERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

29 JANVIER 2016

Date de convocation : 22 janvier 2016

Vendredi 29 janvier 2016 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire

Étaient présents : CAILLAULT Jacques, DURAND Lucien, FOURNIER Jean, LAVIGNE Jean Jacques, DURAND Marie Thérèse, NARBOUX Raymonde,

Excusés/Pouvoirs : DEBURE Xavier à NARBOUX Raymonde

BURLANDY Amélie à FOURNIER Jean

CHEGALLON Marlène à DURAND Lucien

MESTRIES Jean Louis à DURAND Marie Thérèse

Absent(s) : DEBURE X., BURLANDY A., CHEGALLON M., MESTRIES JL., GOUELLO M.

Secrétaire de séance : DURAND Marie Thérèse

Décision du maire :

- réalisation du gainage de la cheminée du logement Haroux

1- Organisation et fonctionnement du CCAS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée un extrait de la note de l'AMF (dont copie jointe à la convocation) informant que de nombreuses mesures impactant le mode d'organisation et le fonctionnement des CCAS ont été adoptées au cours des dernières semaines. Le comité ministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 a annoncé la suppression de l'obligation, pour les CCAS de réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux de leur territoire. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale dans les communes de moins de 1 500 habitants. Les communes de moins de 1 500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal.

Entendu les explications et délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix CONTRE et 1 voix POUR (DE BURE), la dissolution du CCAS de la commune pour l'année 2016, mais demande qu'une réflexion plus approfondie avec les membres actifs du CCAS soit faite sur la possibilité de le dissoudre l'année prochaine.

2- Point et décision pour Syndicat Têche et Besbre

Il est présenté à l'assemblée un compte rendu des décisions prises par le syndicat Têche et Besbre lors de la dernière réunion pour l'acquisition de nouveaux matériels vu la vétusté de certains. Monsieur le Maire proposait que la commune de Bert quitte ce syndicat pour acquérir son propre matériel qui serait disponible à tout moment. Prenant en compte les éléments financiers à la charge de la commune pour une participation annuelle d'utilisation du matériel du syndicat, et les devis pour l'acquisition des matériels utiles pour la commune, le conseil municipal décide avec 10 voix POUR de continuer l'adhésion au syndicat Têche et Besbre.

3-Achat cuve GNR pour stockage du carburant

Monsieur le maire informe qu'il convient d'acquérir une cuve GNR (Gazole Non Routier) pour le stockage du carburant du tracteur de la commune. Après discussion et délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société AGRO 2000 pour un montant de 1 020.00 € HT et dit que cet achat sera inscrit au budget 2016 en section d'investissement.

4-Préparation du budget 2016

En vue de la préparation du budget 2016, il convient de décider les différents travaux à effectuer au niveau de la voirie communale. Un état des lieux a été effectué par la commission des chemins ainsi que par l'ATDA par son assistance à maîtrise d'ouvrage, validée par une convention signée entre la commune et l'ATDA, qui engendrera une participation financière liée au prorata du montant des travaux.

Il est également précisé que le Conseil Départemental a modifié les modalités d'attribution de subventions dans le programme de soutien du département aux communes. Pour le programme Travaux de Voirie, une aide de 30 % peut être attribuée avec un plafond de travaux à 33 000,00 € HT (pour Bert) (plancher 10 000,00 € HT).

Suite à la proposition estimative réalisée, le conseil municipal décide avec 10 voix POUR :

- d'inscrire au budget 2016, la réalisation de travaux de voirie sur les chemins de Brussin et des Bourrachots pour un montant total HT de 62 500,00 € HT, et 1 875,00 € honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage,
- dit que ces travaux seront inscrits au budget 2016,
- de globaliser sur deux années soit 2016/2017 la demande de soutien du Département,
- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention

- Egalement un point est fait pour la réfection/création de fossés sur la voirie communale et après explication et débat, il est décidé d'obtenir des devis détaillés pour ces travaux sur les chemins de Brussin et des Bourrachots. La décision sera validée lors de la prochaine séance pour inscription au budget 2016.

Suite à des divergences d'opinion, départ de M. FOURNIER Jean à 21 h 45.

Le quorum n'étant plus respecté, la séance est close à 22 h.